

Réunion du 17 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 67

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 17h30, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Alice BENAVENTE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Gilles MARDELLE, Loïc COUTRY (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ (Pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Bernard GOBERT, Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Anne-Lise GENNEVOIS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jacques SENSEBE), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Michel LABOURDETTE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N°15 : HABITAT : GUICHET HABITAT ENERGIE : VALIDATION DES MODALITES D'APPLICATION DE L'AGREMENT « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' »

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

La collectivité mène une politique active et volontariste en matière de soutien à l'amélioration de l'habitat privé au travers notamment d'aides aux économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables. Cette politique s'inscrit dans le PLH (programme local de l'habitat) et le PCAET (plan climat air énergie territorial).

La collectivité est un acteur majeur des différents dispositifs partenariaux soutenus par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui visent à réhabiliter les logements des propriétaires les plus modestes et les logements locatifs privés aux loyers conventionnés.

Depuis 2021, la collectivité a fait le choix de labelliser son guichet Habitat Energie France RENOV' qui permet d'être parfaitement identifié par l'ensemble des habitants et acteurs du territoire et qui ouvre droit à des subventions dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) et par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le guichet unique s'adresse :

- Aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation quels que soient leurs profils et leurs ressources,
- Aux professionnels du bâtiment et de l'immobilier, aux organismes de financement et de crédits, aux acteurs sociaux.

Dans le cadre des missions du Guichet Habitat Énergie, les ménages aux revenus intermédiaires et élevés peuvent être accompagnés gratuitement par un conseiller de l'intercommunalité dans la définition de leur projet par l'intermédiaire d'une visite du logement permettant la réalisation d'une évaluation énergétique notamment.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, ces ménages aux revenus intermédiaires et élevés doivent être accompagnés par un tiers agréé « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR), afin de pouvoir bénéficier des aides du parcours accompagné de MaprimeRénov' dans le cas où ils s'orientent vers un projet de rénovation énergétique globale.

Afin de poursuivre les missions du Guichet Habitat Energie concernant l'accompagnement de l'ensemble des ménages quel que soit leur revenu, un dossier de demande d'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » a été déposé le 06 octobre 2023 auprès des services de l'État et la collectivité a obtenu l'accord le 21 décembre 2023.

Le MAR réalise l'accompagnement technique, administratif et financier des ménages avec la réalisation de 2 visites obligatoires, avant et après travaux, et la réalisation ou sous-traitance d'un audit énergétique (qualification RGE nécessaire) qui sert de référence pour le projet de travaux.

Les aides aux travaux du parcours accompagné de MaprimeRénov' peuvent aller de 45 % à 60 % du montant éligible pour les ménages aux revenus intermédiaires et de 30 % à 45 % pour les ménages aux revenus supérieurs.

Il est proposé les modalités d'applications suivantes de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' :

- **Public cible** : ménages (propriétaires occupants et bailleurs) aux revenus intermédiaires et supérieurs (les ménages modestes et très modestes sont accompagnés gratuitement par le Conseil Départemental dans le cadre du Programme Bien Chez Soi ou par le cabinet Altair dans le cadre de l'OPAH RU du centre-ville d'Orthez),

➤ **Proposition de prix de la prestation : 2 000 €**

Ce prix est équivalent au plafond pris en compte par l'ANAH pour le calcul de sa subvention relative à l'accompagnement réalisé par l'Accompagnateur Rénov'. Le financement de l'ANAH est progressif en fonction de la catégorie de revenus des ménages : 40 % pour les revenus intermédiaires et 20 % pour les revenus supérieurs. Les ménages perçoivent directement l'aide de l'ANAH liée à l'accompagnement MAR à la fin des travaux.

- Proposition de mettre en place **3 paiements échelonnés** en fonction des étapes du projet (500 € lors du rendu de l'audit énergétique, 500 € lors du dépôt du dossier de demande de subventions travaux, solde de 1 000 € en fin d'accompagnement à la fin des travaux)

➤ **Sous-traitance de la réalisation de l'audit énergétique** à un bureau d'études qualifié RGE

La sphère privée étant peu investie à ce jour, le Guichet Habitat Énergie propose d'appliquer son agrément MAR pour offrir une solution supplémentaire aux ménages du territoire et donc fluidifier le parcours d'accompagnement indispensable au déclenchement des aides aux travaux.

Il est proposé d'expérimenter l'agrément d'Accompagnateur Rénov' sur environ 5 dossiers pour le 2^{ème} semestre 2024. Il sera nécessaire d'évaluer le dispositif en fin d'année, son déploiement par la sphère privée sur le territoire et les conditions de sa poursuite en fonction des évolutions réglementaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les modalités d'application de l'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' »,
- **d'autoriser** son Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Patrice LAURENT